

**CONSEIL DES
COMMISSAIRES
DU
8 DÉCEMBRE
1998**

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY**

CC-98-220

Ouverture de
la session et
constatation
des présences

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle des commissaires, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 8 décembre 1998, à 19h30, sous la présidence de Mme Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

Sont présents, présentes, outre la présidente,

Les commissaires :

Mme	Jacqueline Asselin
M.	Rino Beaulieu
Mmes	Sylvie Belzile
	Lise Blackburn
M.	Gilles Cardinal
Mmes	Sonia Desgagné
	Diane Durand
	Ruth Gagnon
M.	Michel Girard
Mmes	Diane Gauthier
	Denise Hudon
	Chrystiane Jean
M.	Charles Lavoie
Mme	Diane Perron
MM.	Régis Richard
	Rémy Simard
Mme	Diane Tremblay

Les commissaires représentantes des parents :

Mme Christine D. Gagné (secondaire)

Sont également présents :

MM. Lucien Houde, directeur général
Michel Cloutier, secrétaire général

Absence motivée :

Mme Céline Simard

Autre absence :

Mme Élane Tremblay

Après un court moment de réflexion,

**Il est proposé par Mme Sylvie Belzile
et résolu :**

D'accepter l'ordre du jour de la présente session, tel que déposé au Conseil, en y ajoutant les points suivants :

Sujets de décision :

- Choix de la firme des vérificateurs externes
- Service de garde/école Marguerite-d'Youville
- Félicitations/Parc informatique
- Félicitations/Foire artisanale/polyvalente Dominique-Racine
- Position de la Fédération des commissions scolaires du Québec

Sujets d'information :

- Rapport du Comité de parents
- Suivi/dossier centre administratif Valin
- Reprographie

ADOPTÉE

CC-98-221

Ordre du jour

Puis,

**Il est proposé par Mme Diane Gauthier
et résolu :**

CC-98-222
Procès-verbal/
24 novembre
1998

D'accepter le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 24 novembre 1998.

ADOPTÉE

En suivi au point CC-98-205 (clôture de l'école Marguerite-d'Youville), le directeur des services des ressources matérielles informe que l'analyse de la situation n'est pas terminée et qu'on est dans l'attente d'une réponse en ce qui a trait aux assurances.

En suivi au point CC-98-203, (CC-98-171 du procès-verbal du 10 novembre 1998), relativement au dossier du service de garde de l'école Marguerite-d'Youville, le directeur des services des ressources matérielles précise qu'un appel d'offres a été demandé pour chacun des points de transformation envisagés, ce qui permettra de prendre la meilleure décision possible.

Par ailleurs, le directeur général mentionne que la Direction régionale du ministère de l'Éducation a donné un accord de principe quant à l'octroi de la subvention prévue. Un écrit à ce sujet devrait parvenir incessamment à la Commission.

CC-98-223
Courrier Reçu

Les membres du Conseil ont reçu la liste de la correspondance d'importance adressée à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, entre le 20 novembre et le 1^{er} décembre 1998.

CC-98-224
Parole au public

M. Jean-Marc Girard, s'adressant aux membres du Conseil à titre de président du Conseil d'établissement de l'école Marguerite-d'Youville, fait un court historique du dossier du service de garderie de cette école. Il rappelle entre autres, que la garderie connaît des problèmes dus à l'absence d'une amenée d'eau dans le local et à son exigüité. Il rappelle que la Commission scolaire a été informée de ces problèmes et qu'une pétition a été déposée au Conseil des commissaires le 13 octobre dernier. Il poursuit en donnant lecture de l'article 256 de la Loi sur l'instruction publique qui fait mention que : «À la demande d'un conseil d'établissement, la commission scolaire doit, selon les modalités d'organisation convenues avec le conseil d'établissement, assurer, dans les locaux attribués à l'école ou, lorsque l'école ne dispose pas de locaux adéquats, dans d'autres locaux, des services de garde pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire». Il cite également l'article 83 de la LIP : «Le conseil d'établissement informe la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et lui rend compte de leur qualité». M. Girard conclut en faisant observer que le service de garde, tel qu'aménagé, n'est pas en mesure de donner des services de qualité. Il demande au Conseil de donner sans plus tarder une réponse aux demandes qui lui ont été faites. Il ajoute que les parents présents en grand nombre dans la salle du Conseil souhaitent obtenir une réponse au plus tôt, voire même ce soir.

Par la suite, M. François Beaulieu intervient auprès du Conseil pour appuyer les propos tenus par M. Girard et insiste pour qu'une solution soit trouvée dans les meilleurs délais.

En réponse à une question posée par Mme la Présidente, le directeur de l'école, M. Claude Gagnon, confirme que le service de garde est opérant. Il souligne par ailleurs, que l'école compte 10 locaux qui sont tous occupés et qu'on ne prévoit pas de diminution de clientèle à brève échéance.

Un autre intervenant, M. Daniel Tremblay, appuyant la demande des parents de l'école Marguerite-d'Youville, exprime son insatisfaction face à la lourdeur du système. Il fait part que le milieu est disposé à prendre en charge tout le dossier, en soumettant préalablement un projet à la Commission.

Pour sa part, le directeur général précise que la Commission scolaire s'est d'abord préoccupée de la mise en place des services d'enseignement, qu'il existe des problèmes semblables dans l'ensemble des services de garde en milieu scolaire du Québec et qu'on ne prévoit pas d'amélioration à cette situation à court terme, la ministre de l'éducation n'ayant pas fait connaître d'intention d'injecter des sommes d'argent à ce chapitre.

Le directeur des services des ressources matérielles informe que les plans et devis demandés présenteront une ventilation des travaux à exécuter. Ces plans et devis seront complétés pour le 9 décembre. Quant aux coûts, ils seront connus vers le 16 décembre.

Mme la Présidente dit voir positivement les interventions de la délégation de parents de l'école Marguerite-d'Youville et remercie les parents de

leur présence et de leur intérêt. Elle exprime toute sa compréhension face à la situation qui prévaut à la garderie et fait ressortir que bien que la Commission scolaire soit confrontée à une conjoncture budgétaire difficile, le Conseil se montre préoccupé que le service de garde continue d'être offert aux parents. Pour le moment, le dossier est encore en étude de faisabilité.

Finalement, le Conseil des commissaires mandate la présidente et le directeur général pour assurer le suivi dans ce dossier aussitôt que les données nécessaires à la prise de décision seront connues, le tout conformément à la délégation de pouvoirs.

CC-98-225

Amendement
CC-98-91
transport/ équilibre des groupes

Par la suite, après les explications fournies par la directrice générale adjointe,

CONSIDÉRANT la résolution CC-98-91, adoptée lors de la session ordinaire tenue le 22 septembre 1998 ;

CONSIDÉRANT qu'il doit être entendu par cette résolution que la position prise ne s'applique qu'exclusivement aux élèves réguliers qui ont fait l'objet d'un déplacement d'école dans le cadre de l'équilibre des groupes, **pour l'année scolaire 1998-1999** et qui, s'ils avaient fréquenté leur école de quartier, n'auraient pas eu à utiliser le transport scolaire ;

**Il est proposé par Mme Lise Blackburn
et résolu :**

D'amender la résolution CC-98-91 en y ajoutant après l'expression «équilibre des groupes», les termes suivants : «pour l'année 1998-1999».

ADOPTÉE

CC-98-226

Projet pilote
Affichage dans
les autobus scolaires

Par la suite, Mme la Présidente explique brièvement le contexte dans lequel un projet d'affichage dans les autobus scolaires a pris forme.

Après étude et discussion,

CONSIDÉRANT que l'Association des propriétaires d'autobus du Québec (APAQ), en collaboration avec différents intervenants, a mis en place un projet pilote d'affichage à l'intérieur des autobus d'écoliers ;

CONSIDÉRANT que le Groupe Intercar, compagnie à contrat avec la Commission, participe au projet pilote ;

CONSIDÉRANT que les partenaires qui participent au projet proviennent de différents organismes : Groupe Jeunesse, Fédération des comités de parents du Québec, Fédération des commissions scolaires du Québec, ministère de l'Éducation, ministère des Transports et la Société d'assurance automobile du Québec ;

CONSIDÉRANT les appuis du ministère des Transports et de la Fédération des commissions scolaires du Québec ;

CONSIDÉRANT que les messages seront axés sur les volets éducatif, informatif et préventif, et porteront sur la sécurité, la santé, l'alimentation, l'environnement et la réussite scolaire et qu'en aucun temps, ils n'inciteront les jeunes à la consommation d'un produit ;

CONSIDÉRANT que le projet pilote ne sera pas prolongé au-delà du 30 juin 1999 et que par la suite, une évaluation sera effectuée par le comité aviseur, lequel devra tenir compte de l'aspect du partage des revenus publicitaires si un caractère permanent était donné au projet, et que, dans une telle éventualité, le comité devra statuer sur l'instance qui approuverait au plan provincial le contenu des messages ;

**Il est proposé par Mme Diane Durand
et résolu :**

D'accepter la tenue d'un projet pilote d'affichage dans les autobus scolaires sur le territoire de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, pour une période ne dépassant pas le 30 juin 1999.

ADOPTÉE

Après que la directrice générale adjointe, Mme Ginette Gilbert, eut livré les réflexions et démarches qui ont eu lieu au regard des demandes de transport spécial pour des élèves vivant des situations particulières temporaires,

CC-98-227
Orientation/
demandes de
transport spé-
cial

CONSIDÉRANT la situation budgétaire actuelle du transport scolaire, à savoir : un contexte de compressions budgétaires ;

CONSIDÉRANT que la Commission reçoit régulièrement des demandes de transport spécial au regard de situations de durée temporaire vécues par des élèves ;

CONSIDÉRANT que pour les élèves concernés, il existe d'autres solutions qui peuvent être envisagées et retenues, telles l'enseignement à domicile, le transport par les parents eux-mêmes, etc. ;

**Il est proposé par Mme Sylvie Belzile
et résolu :**

D'accepter la recommandation du comité de service du transport et de ne pas organiser, pour l'année 1998-1999, de transport spécial pour les élèves qui vivent des situations particulières de durée temporaire.

ADOPTÉE

Après que les membres du Conseil eurent reçu un tableau illustrant les coûts versés à la Commission de la santé et de la sécurité du travail et les explications du coordonnateur des services des ressources humaines, M. Germain Gravel,

CC-98-228
Choix de limite/
CSST

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 5 du Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation, l'employeur visé à son article 1 ou à 1.1 doit faire parvenir à la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail (CSST) un avis de son choix d'assumer, pour l'année de cotisation visée, le coût des prestations dues en raison des accidents du travail et des maladies professionnelles jusqu'à concurrence d'une limite, pour chaque accident du travail ou maladie professionnelle, d'un montant se situant entre 1,5 et 9 fois le maximum annuel assurable de l'année de cotisation;

**Il est proposé par Mme Sonia Desgagné
et résolu :**

Que le Conseil des commissaires délègue à M. Claude Houde, directeur des ressources humaines, le pouvoir de signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, le formulaire «Attestation du choix de la limite par réclamation», pour l'année 1999, et de communiquer à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) un choix de limite de cinq (5) fois le maximum annuel assurable pour l'année de cotisation 1999.

Que cette résolution entre en vigueur immédiatement.

ADOPTÉE

CC-98-229
Choix de la firme
des vérificateurs
externes

Après que les membres du Conseil eurent pris connaissance de la proposition reçue de la firme Samson, Bélair, Deloitte & Touche, et après étude et discussion,

CONSIDÉRANT que les ex-commissions scolaires de Chicoutimi, Valin et Baie-des-Ha! Ha! avaient les mêmes vérificateurs externes en 1997-1998;

CONSIDÉRANT les avantages évidents de débiter la première année d'opérations financières avec les mêmes vérificateurs externes afin de minimiser les effets de tous les éléments organisationnels d'ordre financier reliés à la mise en place d'une nouvelle commission scolaire;

CONSIDÉRANT la satisfaction générale des services rendus par les vérificateurs en 1997-1998;

CONSIDÉRANT l'économie budgétaire approximative de 40 000\$ sur les frais de vérification externe par rapport aux frais réels encourus en 1997-1998 par les ex-commissions scolaires, comme le démontre l'offre de service acheminée par la firme Samson Bélair Deloitte & Touche pour l'année 1998-1999;

CC-98-229

Choix de la firme des vérificateurs externes suite...

Il est proposé par Mme Diane Tremblay et résolu :

De nommer la firme Samson Bélair Deloitte & Touche comme vérificateurs externes de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay pour l'année 1998-1999, selon les conditions de l'offre de service que cette firme adressait à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, le 3 décembre 1998.

ADOPTÉE

Après analyse et discussion,

CC-98-230

Entente/récupération monétaire enseignant

Il est proposé par M. Rino Beaulieu et résolu :

D'autoriser la présidente, Mme Liz S. Gagné, et le directeur général, M. Lucien Houde, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, l'entente avec M. Normand Girard, enseignant, et le Syndicat de l'enseignement du Saguenay, relativement à une récupération monétaire découlant de prestations versées par la Commission scolaire Baie-des-Ha ! Ha ! et par la Société de l'assurance automobile du Québec entre le 27 mai 1997 et le 25 août 1998.

ADOPTÉE

Après que le directeur général eut fait un court historique du dossier,

CC-98-231

Ajout de stationnement/ Atelier de carrosserie

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles ;

Il est proposé par M. Rémy Simard et résolu :

D'entériner la décision prise par la direction générale à l'effet d'octroyer un contrat pour l'ajout d'espaces de stationnement à l'école Dominique-Racine dans le cadre du projet d'agrandissement de l'atelier de carrosserie, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Jean-Yves Laberge & Fils inc. pour un coût global de 21 032,89\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

Après échanges et discussion,

CC-98-232

Choix /firmes de professionnels/ CFP métallurgie

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles ;

Il est proposé par Mme Diane Durand et résolu :

De retenir les services de la firme d'architectes Le Groupe Côté, Hovington et Gauthier ainsi que de la firme d'ingénieurs Groupe-Conseil Saguenay, au regard des services professionnels requis respectivement pour des travaux d'architecture et d'ingénierie reliés au projet d'agrandissement de l'école Laure-Conan (centre de formation en métallurgie), et ce, jusqu'à la réalisation complète du projet si celui-ci est accepté par le ministère de l'Éducation du Québec, et,

D'autoriser la présidente, Mme Liz S. Gagné, et le directeur général, M. Lucien Houde, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, les contrats requis pour la réalisation des travaux professionnels.

ADOPTÉE

CC-98-233

Travaux supplémentaires/toiture polyvalente de La Baie

CONSIDÉRANT le projet de résolution CC-98-69 octroyant le contrat de réfection de la toiture de la piscine de la polyvalente de La Baie au plus bas soumissionnaire conforme, soit Poly-Toiture inc., pour un montant de 106 628,18\$ (taxes incluses) ;

CC-98-233

Travaux supplémentaires/toiture polyvalente de La Baie suite...

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles ;

Il est proposé par M. Gilles Cardinal et résolu :

D'entériner la décision prise par la direction générale, à l'effet d'octroyer un contrat à la firme Poly-Toiture inc. pour l'exécution des travaux supplémentaires à la toiture de la piscine de la polyvalente de La Baie, au coût de 21 854,75\$.

ADOPTÉE

Après échanges et discussion,

CC-98-234

Art. 490/ Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des c.s.

CONSIDÉRANT l'arrêté de la ministre de l'Éducation sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires, en date du 23 septembre 1998 ;

CONSIDÉRANT la possibilité, pour la Commission scolaire, d'accorder, selon l'article 490 du même arrêté ministériel, une rémunération additionnelle de 5% aux gestionnaires qui, en plus de leur charge normale de travail, ont assumé au cours de l'année scolaire 1997-1998 des responsabilités majeures dans les travaux reliés à la mise en place de la commission scolaire nouvelle au 1^{er} juillet 1998 ;

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des cadres scolaires du Québec, section des Rives-du-Saguenay ;

CONSIDÉRANT qu'il y a motif à l'application de l'article 490 précédemment cité ;

Il est proposé par M. Charles Lavoie et résolu :

D'accepter le principe de donner suite à l'article 490 de l'arrêté ministériel du 23 septembre 1998, relatif aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires, et

De mandater le directeur général pour procéder à l'analyse de la situation propre à chaque gestionnaire de services concerné, quant aux responsabilités majeures supplémentaires assumées en cours d'année 1997-1998 dans les travaux reliés directement à la mise en place de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay au 1^{er} juillet 1998, et pour en assurer le suivi.

ADOPTÉE

Conséquemment à la résolution précédente,

CC-98-235

Compensation financière/MEQ/ Art. 490

Il est proposé par Mme Jacqueline Asselin et résolu :

Qu'une démarche soit entreprise auprès du ministère de l'Éducation en vue d'obtenir une compensation financière équivalente aux sommes qui seront versées par la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, dans le cadre de l'article 490 du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

ADOPTÉE

Par la suite,

CC-98-236

Autorisation de signature/service de bibliothèque

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par l'école Saint-Gabriel, la municipalité de Ferland-Boilleau et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean, afin de mettre en commun leurs ressources pour offrir aux élèves de l'école et à la population de Ferland-Boilleau un meilleur service ;

CC-98-236

Autorisation de signature/service de bibliothèque suite...

Il est proposé par Mme Diane Perron et résolu :

D'autoriser la présidente, Mme Liz S. Gagné, et le directeur général, M. Lucien Houde, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, un protocole d'entente avec la Municipalité de Ferland-Boilleau et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour l'utilisation commune d'un service de bibliothèque.

ADOPTÉE

Puis, conséquemment à la résolution précédemment adoptée,

CC-98-237

Désignation/ représentante Comité de gestion/bibliothèque

Il est proposé par M. Régis Richard et résolu :

De désigner Mme Jacqueline Asselin, commissaire, pour siéger au comité de gestion du service de bibliothèque, tel que prévu à l'entente relative au service de bibliothèque conclue entre la Commission scolaire et la Municipalité de Ferland-Boilleau.

ADOPTÉE

CC-98-238

Félicitations laboratoires informatiques

Il est proposé par Mme Diane Durand et résolu :

D'adresser les meilleures félicitations des membres du Conseil des commissaires aux écoles Mont-Valin, Saint-Félix, Marie-Médiatrice, du Vallon, Saint-Gabriel, Sainte-Rose et à la polyvalente Fréchette, pour l'engagement et les efforts dont les intervenants de chacun des milieux ont fait preuve dans le cadre de l'implantation de laboratoires informatiques dans ces écoles de même que lors de leur mise en service au profit de leur municipalité respective.

ADOPTÉE

CC-98-239

Félicitations/ Foire artisanale polyvalente Dominique-Racine

Il est proposé par Mme Chrystiane Jean et résolu ;

D'adresser les meilleures félicitations des membres du Conseil des commissaires pour la tenue de la Foire artisanale qui a eu lieu à la polyvalente Dominique-Racine, le 29 novembre dernier, dans le but de recueillir des fonds au profit du Fonds Dominique qui vient en aide aux jeunes filles enceintes.

ADOPTÉE

CC-98-240

Prise de position de la FCSQ/

Mme la commissaire Lise Blackburn interroge les membres du Conseil sur l'opportunité de demander à la Fédération des commissions scolaires du Québec de prendre position en réaction aux recommandations du comité sur le sport professionnel publiées récemment dans les journaux et à la création des bourses du millénaire par le gouvernement fédéral, alors que le gouvernement provincial exerce des compressions budgétaires en éducation après avoir subi des coupures de transfert aux provinces.

Mme la Présidente mentionne qu'elle participera à une rencontre du Bureau de direction de la FCSQ, le 11 décembre prochain, et qu'elle y soumettra cette question à leur analyse.

CC-98-241

Rapport de la présidente

Mme la présidente Liz S. Gagné fait rapport au Conseil, des principales représentations qu'elle a faites au cours des deux dernières semaines :

1. **Le 27 novembre 1998**, participation à une rencontre du Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec où il fut entre autres, question des garderies en milieu scolaire et d'un manque à gagner de 35 millions, du déplafonnement de la taxe scolaire, de la négociation, ainsi que de la rémunération des commissaires;

2. **Le 1^{er} décembre**, participation à une rencontre du Conseil régional de concertation et de développement (CRCD), à Jonquière;
3. **Le 4 décembre 1998**, participation à une réunion du conseil d'administration du Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS).
4. **Le 8 décembre 1998**, participation, à Radio Canada, à l'enregistrement d'une émission sur l'affichage dans les autobus scolaires.

Par la suite,

Monsieur le Directeur général présente un bref compte rendu des démarches ou interventions qu'il a faites au cours des derniers jours dans certains dossiers d'importance, notamment :

CC-98-242
Rapport du
directeur général

Quant au remplacement d'une direction d'école

- ✓ Mme Michèle Tremblay, directrice adjointe à la polyvalente de La Baie, sera affectée, à compter du 4 janvier 1999, à la direction de l'école Ste-Thérèse (La Baie) en remplacement de Mme Geneviève Bolduc qui accédera à la retraite à compter du 31 décembre 1998. Le remplacement de Mme Tremblay sera assumé par une personne suppléante.

Quant à des rencontres provinciales et régionales

- ✓ Les 25, 26 et 27 novembre 1998, le directeur général et la directrice générale adjointe ont participé à une rencontre MEQ-ADIGECS, à Québec. Il y fut notamment question de la réforme des curriculum et des programmes (la Commission recevra bientôt une instruction pour l'organisation scolaire 1999-2000), de la formation professionnelle (une journée), de la Loi 180, plus particulièrement en ce qui a trait aux articles 275 (répartition entre les écoles et centres des subventions de fonctionnement alloués par le Ministère...) et 490, et de la politique locale de gestion.
- ✓ Le 3 décembre, rencontre des directrices et directeurs généraux de la région, où il fut question plus particulièrement de l'entente avec l'Université du Québec à Chicoutimi sur les «TIC» (technologie de l'information et de la communication) et du plan triennal sur la formation professionnelle.

Quant aux vœux des Fêtes

- ✓ Des vœux seront adressés au personnel de la Commission, aux autorités religieuses et politiques, ainsi qu'à certains organismes du territoire de la Commission scolaire. De plus, le cahier du journal Le Quotidien «Chantons le Temps des Fêtes» sera agrémenté de sept (7) dessins réalisés par des élèves de l'école St-Henri. Les vœux de la Commission à la population apparaîtront à l'endos de ce cahier.
- ✓ Le 10 décembre, le directeur général participait, à titre de président d'honneur de la campagne de financement des équipes de football des polyvalentes de la Commission scolaire, à une conférence de presse annonçant les objets et modalités de réalisation de la campagne.

Quant au budget 1998-1999

- ✓ L'équipe de direction a fait une première analyse de la situation financière de la Commission scolaire et des discussions ont eu lieu au comité des ressources financières à ce sujet. L'objectif de résorption du montant de 578 000\$ sera très probablement atteint. Les réflexions se poursuivent quant à la tendance pour 1998-1999. Un rapport sera fait au Conseil du 12 janvier 1999.

Les membres du Conseil des commissaires ont reçu, pour leur information, une copie des compte rendu suivants :

CC-98-243
Rapport des
comités de service

- ♦ du comité de service du transport scolaire (2 novembre 1998);

- ♦ du comité des services éducatifs «adultes» (18 novembre 1998);
- ♦ du comité de service des ressources humaines (1^{er} décembre 1998).

CC-98-244

Rapport du
Comité de parents

Mme Christine D. Gagné, en son nom personnel et en celui de Mme Céline Simard, représentante des parents pour l'ordre d'enseignement primaire, adresse des remerciements aux membres du Conseil pour l'accueil qu'elles ont reçu à la suite de leur élection comme représentantes des parents au Conseil. Elle tient également à remercier le personnel de la Commission et la direction générale. Elle assure également les membres du Conseil de toute leur collaboration.

Elle poursuit en faisant savoir que le Comité de parents a tenu une première rencontre le 7 décembre. Il y a eu, lors de cette rencontre, élection de l'Exécutif, établissement de modalités de fonctionnement du comité, délégation à la Fédération des comités de parents du Québec. Il y fut également question d'un projet de port d'uniforme par les élèves de certaines écoles, et de modèles d'uniforme rendus disponibles par une firme de la région.

Par la suite,

CC-98-245

Rapport/Comité
consultatif
EHDA

Mme la commissaire Ruth Gagnon mentionne, en guise de rapport au Conseil, que le Comité consultatif des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage a tenu une rencontre le 23 novembre 1998. Le Comité fera prochainement la synthèse des différents services offerts dans chacun des milieux et fera des recommandations quant à une planification des services. De plus, à titre d'information, une copie de l'entente MEQ-MSSS sera distribuée aux membres du Conseil, précise Mme Gagnon.

La directrice générale adjointe, Mme Ginette Gilbert ajoute, en complément d'information, qu'une fois l'analyse de l'ensemble des services offerts complétée, un modèle de services à offrir aux élèves ayant des difficultés d'ordre comportemental devra être finalisé pour janvier prochain.

CC-98-246

État des dépenses
en immobilisations

Le directeur général introduit la présentation, par le directeur des ressources matérielles, de l'état des dépenses en immobilisations effectuées dans les dossiers «atelier de carrosserie», «agrandissement de l'école André-Gagnon» et «relocalisation du personnel au 1^{er} juillet 1998». Il tient à préciser qu'un ou quelques dossiers peuvent présenter un dépassement budgétaire, mais que ces dépassements doivent être considérés dans le cadre du budget global des services des ressources matérielles, qui lui, doit atteindre l'équilibre budgétaire au 30 juin 1999.

Puis,

Le secrétaire général distribue, à la demande de M. Charles-Édouard Gagnon, les documents suivants qui viendront soutenir par la suite sa présentation quant à l'état des dépenses en immobilisations relatives aux dossiers suivants :

- «Rapport des dépenses et des engagements, réaménagement et agrandissement du centre de carrosserie».
- «Rapport des dépenses et des engagements, rénovations école André-Gagnon (phase I), agrandissement de l'école André-Gagnon (phase II) et agrandissement de l'école André-Gagnon, ordres de changement» (travaux réalisés en régie);
- «Rapport des dépenses et des engagements : «déplacement et relocalisation du personnel/centre administratif», «réaménagements physiques du centre administratif».

M. Charles-Édouard Gagnon conclut en précisant que ces trois dossiers feront l'objet d'échanges plus approfondis lors d'une prochaine réunion du comité de service des ressources matérielles.

Mme la Présidente remercie le directeur des ressources matérielle pour la qualité des rapports produits.

Puis,

CC-98-247

Congé sans traitement/M. Jacques Bouchard

Le directeur général fait savoir que conformément à la délégation de pouvoirs, un congé sans traitement d'une année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 1999, a été accordé à M. Jacques Bouchard, directeur à l'école St-David,

afin de lui permettre d'assumer une tâche de professeur invité pour la formation pratique en adaptation scolaire à l'Université du Québec à Chicoutimi.

CC-98-248
Suivi/dossier
centre adminis-
tratif Valin

Mme la Présidente rappelle la teneur de la résolution adoptée le 26 janvier 1998 par l'ex-Commission scolaire Valin concernant la disposition de son centre administratif (CP-97-132). Considérant qu'on se doit de respecter cette résolution et considérant la période écoulée depuis l'adoption de ladite résolution, il y aura lieu de prendre une position officielle dans ce dossier en janvier prochain, précise-t-elle.

Par la suite,

CC-98-249
Service de repro-
graphie

Mme la commissaire Sonia Desgagné communique aux membres du Conseil certaines observations reçues de la part de membres du personnel d'une école concernant la qualité de certains travaux réalisés par le service de reprographie (originaux non retournés, pagination déficiente, mauvaise qualité d'impression, etc.). C'est le service à l'élève qui en souffre, de souligner Mme Desgagné qui poursuit en faisant remarquer qu'avec les examens qui auront lieu prochainement, c'est important d'y remédier immédiatement.

Mme la présidente Liz S. Gagné reçoit les commentaires de Mme Desgagné et demande au directeur général et au responsable de la reprographie, M. Claude Côté, de prendre les mesures nécessaires pour corriger cette situation dans les meilleurs délais.

CC-98-250
Lettre de la mi-
nistre de
l'Éducation

Les membres du Conseil ont reçu copie d'une lettre de la ministre de l'Éducation, Mme Pauline Marois, en date du 26 novembre 1998, par laquelle elle autorise la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay à dispenser le programme d'assistance familiale et sociale aux personnes à domicile. Cette missive livre également des informations relativement à l'acquisition d'équipement faisant appel à de nouvelles technologies et au regard de la formation spécialisée qui sera offerte aux élèves détenant un diplôme d'études professionnelles dans le domaine de la mécanique de véhicules lourds.

CC-98-251
Scrutin scolaire
du 14 juin 1998

Également, les membres du Conseil reçoivent une copie du rapport synthèse des résultats officiels du scrutin scolaire du 14 juin 1998.

Sur ce, la présente séance du Conseil prend fin.

La présidente

Le secrétaire général

